

Descriptif de module

Domaine HES-SO : *Economie et service*

Filière : *Economie d'entreprise*

Programme : *TeamAcademy*

1. Intitulé de module Parcours d'apprentissage 6 **2023 - 2024**

Code : (Obligatoire)

XXX

Type de formation :

(Obligatoire – 1 réponse possible)

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...

Niveau :

(Facultatif – 1 réponse possible)

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres : ...

Caractéristique :

(Facultatif – 1 réponse possible)

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type :

(Facultatif – 1 réponse possible)

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres : ...

Organisation temporelle :

(Facultatif – x réponses possibles)

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre de printemps
 Semestre d'automne
 Autres : ...

2. Organisation

Crédits ECTS (obligatoire)

6 Crédits ECTS

Langue principale d'enseignement :

(Obligatoire – x réponses possibles)

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres : ..

3. Prérequis

(Obligatoire – 1 réponse possible)

- Avoir validé le module
 Avoir validé les modules « Parcours d'apprentissage 5 » et « Portfolio de compétences 5 »
 Pas de prérequis
 Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Le module est divisé en 5 parties :

1. Sessions de dialogue et de coaching (SD) :

Au terme de cette partie de module, l'étudiant-e doit :

- Etre en mesure de documenter et de partager les apprentissages qu'il acquiert durant sa formation
- Savoir échanger de manière constructive sur l'ensemble des sujets discutés lors des sessions de coaching
- Savoir gérer une session de coaching de trois à quatre heures

2. Projets appliqués (PA) :

Au terme de cette partie de module, l'étudiant-e doit :

- Être capable d'adopter un comportement adéquat favorisant le travail en équipe
- Savoir gérer une équipe et un projet
- Avoir développé son leadership et son rôle de facilitateur
- Connaître les techniques d'idéation et être capable de concrétiser ses propres idées

3. Lectures individuelles (LI) :

Au terme de cette partie de module, l'étudiant-e doit :

- Être capable de sélectionner des livres permettant d'acquérir des connaissances, des outils et/ou des méthodologies
- Mettre en œuvre des connaissances, des outils et/ou des méthodologies pour développer ces compétences
- Synthétiser et transmettre aux autres teampreneurs les éléments clés retirés des lectures réalisées

4. Articles réflexifs (AR) :

Au terme de cette partie de module, l'étudiant-e doit :

- Être capable de synthétiser les apprentissages réalisés sur une thématique précise en faisant des liens entre les différents éléments abordés dans la formation
- Être capable d'adopter une posture réflexive et critique sur le développement de ses compétences dans un document organisé et structuré.

5. Voyage apprenant (VA*) :

Au terme de cette partie de module, l'étudiant-e doit :

- Comprendre et communiquer avec des personnes de cultures différentes et interagir dans une langue étrangère
- Partager des connaissances et réaliser des projets avec des teampreneurs membres du réseau Team Academy ou avec d'autres partenaires internationaux validés par la direction du programme

* Ou autre expérience d'apprentissage qui permette la réalisation d'un projet d'apprentissage dans un contexte culturel ou entrepreneurial différent avec des objectifs d'apprentissages bien définis, la mise en place d'un projet convenu et avec toute l'équipe entre l'étudiant, le team coach et le responsable du programme Team Academy

5. Contenu et formes d'enseignement**1. Sessions de dialogue et de coaching (SD) :**

Une fois par semaine tous les teampreneurs avec leur team coach se réunissent pour trois à quatre heures afin de dialoguer et d'échanger entre eux. Les sujets abordés peuvent porter aussi bien sur l'échange de connaissances et d'expériences que sur la fixation d'objectifs et l'organisation / fonctionnement de la Team Company ou sur le coaching de projets

2. Projets appliqués (PA) :

Les teampreneurs doivent réaliser en équipe (au min. 3 personnes, 1 ou 2 personnes acceptées selon conditions figurant dans le cadre y relatif) des projets et aller au contact du marché et de clients réels. Pour chaque projet un suivi qualitatif et quantitatif des résultats obtenus est établi et mis à disposition de tous les teampreneurs et du team coach.

3. Lectures individuelles (LI) :

En lien avec des thématiques abordées dans les sessions de coaching ou sessions de formation ou en lien avec des problématiques rencontrées dans la réalisation de projets pour la Team Company, chaque apprenant, s'engage à compléter régulièrement son niveau de connaissances via la lecture de livres (4 au minimum durant le semestre). Le teampreneur annonce chacune de ses lectures en ayant effectué une recherche sélective. Après la lecture, il est en charge de transmettre (forums, SD, vidéos, etc.) aux membres de la Team Company les principales connaissances et méthodes applicables au sein de la Team Company

4. Articles réflexifs (AR) :

Ces documents rédigés individuellement (2 au minimum durant le semestre) permettent de démontrer la portée de l'apprentissage réalisé par le teampreneur via les différentes sessions de formation, lectures individuelles, projets, session de coaching et voyages apprenants.

5. Voyages apprenants (VA) :

Durant le semestre, les teampreneurs doivent organiser, co-financer et participer à un voyage / un échange au sein du réseau international de la Team Academy, ou éventuellement dans un autre contexte entrepreneurial et apprenant.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Pour la participation et contributions aux sessions de dialogue et de coaching (SD) et voyages apprenants (VA) le teampreneur cumule des points. De même pour les lectures individuelles (LI), la rédaction d'articles réflexifs (AR) et la réalisation de projets appliqués (PA) validés, un nombre de points est attribué au teampreneur en fonction de critères préétablis pour chaque activité validée.

Pour chaque semestre, un nombre de points minimum à atteindre est fixé et c'est sur cette base que les crédits ECTS liés à ce module seront acquis ou pas. Pour ce module « parcours d'apprentissage », chaque semestre, les étudiants doivent, pour obtenir la note de 4, démontrer via leur portfolio individuel l'acquisition 60 points au minimum.

7. Modalités de remédiation

(Obligatoire – x réponses possibles)

- Remédiation possible
 Pas de remédiation
 Autre (précisez) : ...

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

(Obligatoire – x réponses possibles)

- Remédiation possible
 Pas de remédiation
 Autre (précisez) : ...

8. Remarques**9. Bibliographie**

(Facultatif – zone de rédaction libre)

10. Enseignants

(Facultatif – zone de rédaction libre)

Nom du responsable de module :

Antoine Perruchoud

Descriptif validé le

(Obligatoire)

Descriptif validé par

(Obligatoire)